

ORDRE DU JOUR MARDI 16 AVRIL 2013
REUNION DES PROFESSEURS-DOCUMENTALISTES
DU BASSIN NORD
au collège de Canet en Roussillon

23 professeurs-documentalistes présents
DIAPORAMA ci-joint.

Matin :

Compte rendu de la Réunion EVS du 20 Mars 2013 : Les aspects juridiques et sociaux du numérique

- **Les objectifs que se donne l'académie de Montpellier / Le projet Académique 2013-2016. Présentation.**

Voici les commentaires qui ont été faits suite à la réunion EVS

- *C2i : La formation se fait en ligne dans le cadre d'une VAE. Avons-nous l'obligation de nous former ?*
- *ENT : un tour de table a montré que peu d'établissements s'en servent à cause de problèmes techniques : faible débit, problème avec Docword... Les collègues préfèrent Pronote ou Google doc. A la rentrée, des logiciels de préparation de cours seront proposés sur l'ENT.
Le primaire utilise Iconito mais nous ne connaissons pas localement leur avancée dans le numérique.*
- *Il est fort regrettable que l'intervenante du CLEMI ait utilisé dans sa présentation des chiffres trop anciens et un discours déjà connu.*

- **Extrait vidéo : M. Tisseron à l'Académie des Sciences.**

Il est psychiatre et spécialiste du numérique dans son domaine. L'intitulé de sa conférence est : "Culture du livre et culture des écrans, l'indispensable complémentarité"

Il distingue 4 révolutions avec l'avènement du numérique:

- Révolution dans la relation aux savoirs
- Révolution dans la relation aux apprentissages. Il oppose la pensée linéaire (dans le processus de lire ou écrire un livre) à la pensée spacialisée (mosaïque) : sur écran, plusieurs fenêtres sont ouvertes en même temps, des va-et-vient peuvent se faire ainsi qu'une modification immédiate du document (processus créatif immédiat).
- Révolution dans la relation psychique. Dans un jeu video, le joueur endosse plusieurs identités (des avatars). Ainsi le joueur apprend à faire face à toutes sortes de changements, souplesse dont il aura besoin plus tard dans sa vie : adaptation à différents emplois, à différentes langues, différents lieux, positionnements culturels divers ...
- Révolution des liens et de la sociabilité

- **L'aspect juridique par M. Sistach, chercheur au CNRS en sociologie.**
Charte numérique au sens large et règlement intérieur d'un établissement.

Espace public et espace privée sont à redéfinir avec les élèves car il y a confusion dans leur esprit : écrire depuis la maison sur son ordinateur en utilisant une messagerie appartient à l'espace privé. Faire la même chose mais le publier sur Facebook est un acte qui appartient à l'espace public et est répréhensible par la loi de juillet 1881 s'il y a diffamation. Nous sommes dans la première phase de l'utilisation des réseaux, il faut apprendre aux élèves la puissance des mots, la responsabilité qu'elle implique et l'exposition à la sanction. L'enfant est responsable au pénal dès 12 ans.

D'où la nécessité d'avoir au collège ou lycée une charte qui définit les comportements face au numérique qui englobent réseaux sociaux, jeux video, chats, blogs et forums et non une simple charte informatique. Il est recommandé de la rédiger avec des délégués impliqués car cette charte a une valeur juridique si elle est signée par les parents et les élèves. La responsabilité du chef d'établissement est engagée devant la loi. Il existe une cellule au rectorat pour traiter les plaintes liées à ce genre de problèmes. En conclusion, il faut éduquer et non diaboliser ces nouvelles pratiques.

Questionnement et commentaires : le professeur-documentaliste face au numérique

Nous nous demandons comment nous positionner, nous professeurs-documentalistes par rapport à la recherche d'information d'une part et à l'apprentissage du numérique d'autre part qui implique la maîtrise de la e-réputation sur les réseaux sociaux. Est-ce vraiment notre rôle dans le second cas ou celui des CPE ? De plus, les réseaux sociaux évoluent très vite : les élèves s'informent de plus en plus sur Facebook alors que ce site perd de sa pertinence au profit de Twitter.

En ce qui concerne la liseuse, les élèves ne semblent pas s'y intéresser.

Quant à la télévision au cdi, certains collègues en possèdent déjà une qui sert d'appui à leurs séances.

- **Ouvrages intéressants sur le sujet**

“Guide TICE pour le professeur-documentaliste : enjeux numériques / SCEREN”

C'est un ouvrage écrit par des professeurs-documentalistes du Languedoc-Roussillon.

Il est intéressant de par sa réflexion théorique qui est suivie de mises en oeuvre concrètes et de renvois à de nombreux sites. Le résumé qui en est fait ci-dessous est volontairement incomplet et ne donne qu'un aperçu.

- Dans le premier chapitre, l'interdisciplinarité et le socle commun sont présentés dans des projets transversaux comme le développement durable (SVT / sciences physiques / CDI) ou la citoyenneté (vie scolaire / CDI).
- La politique documentaire est développée avec un article entre autres sur la “récréation numérique” à l'heure méridienne.
- La gestion et la diffusion de l'information sont traitées en parallèle avec la veille documentaire. Une mise en pratique de veille sur le thème de l'eau en lycée est proposée avec une classe de sciences physiques et une diffusion sur Twitter et Facebook.
- Le dernier volet traite de l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur avec la mise en réseau, la coopération avec une bibliothèque municipale, avec des instances internationales comme e-twinning, Erasmus ou Comenius.

- **Prolongement : ce qui se fait dans le numérique aux Etats-Unis : la Khan academy**

Présentation au JT de 20 heures de TF1 du 07 avril 2013. Dans ce programme, les élèves ont tous un ordinateur et travaillent en totale autonomie à la maison puis en classe. Le professeur vérifie et commente le travail auprès de chaque élève et offre des corrections très individualisées. Il n'y a plus de cours en classe entière.

Le droit d'auteur et le numérique : Table ronde : (café pédagogique n° 140) Le copié-collé a-t-il un intérêt malgré tout ? (voir l'article : Des interdits qui méritent d'être discutés de Paul Aron, Bruxelles, Pôle universitaire européen 31 mars 2009). Le sujet n'a pas été abordé aujourd'hui, il le sera lors d'une prochaine réunion.

Après-midi :

- **Formation e-sidoc :**

Questionnement et commentaires :

Cette formation nous a été refusée cette année (voir mail de M. Poirette), mais elle nous est vraiment nécessaire pour que, à notre tour, nous formions nos élèves ; par ailleurs il faut souligner que les établissements paient pour ce logiciel dont on ne peut se servir pas dans l'immédiat.

La formation d'octobre 2011 s'est très mal passée car il y avait trop de monde pour trop peu d'ordinateurs, facteur à prendre en compte lors d'une prochaine formation.

Si Claire Mateu est en charge de la future formation, elle souhaite une structure mieux adaptée et au moins 2 niveaux de formation (débutants et avancés). Elle demandera une formation pour l'an prochain et se rapprochera de Barbara Loup.

Il a été rapporté que BCDI dysfonctionne souvent car il est basé sur internet explorer qui beugue trop souvent !

Astuce : les collègues proposent de mettre e-sidoc en page d'accueil sur tous les postes du collègue.

- **Qui utilise DIIGO et pourrait en faire une présentation ?**

Pour la prochaine réunion.

Questions proposées par les collègues :

- **Cas du collège d'Estagel**

Depuis le 18 mars 2013, la documentaliste n'a plus le droit d'accueillir des élèves sur la pause méridienne (13h30-13h50) car la porte d'accès au bâtiment, côté cour, est fermée à clé après son passage. Il existe une autre porte, avec barre anti-panique, sur l'arrière du bâtiment et la documentaliste a proposé de prendre un groupe de maximum 18 élèves afin de respecter les normes de sécurité (en attendant la mise en conformité de la porte côté cour). Cela lui a été refusé.

La collègue nous a informé de cette situation car le chef d'établissement lui a demandé de rattraper ces moments sans élèves, estimant qu'elle est en déficit de service, alors qu'elle est toujours présente au CDI sur cet horaire afin d'assurer des tâches de gestion documentaire.

Cette remise en cause de notre temps de travail en dehors de la présence d'élèves reflète une méconnaissance de la circulaire de mission des documentalistes sur laquelle nous resterons vigilants.

PS : Le sujet a été abordé car il avait été annoncé dans l'ordre du jour, mais avant la réunion de bassin, le principal du collège a reconnu que le temps effectué sans présence d'élèves était bien un temps de travail. Le CDI reste cependant

fermé aux élèves sur cet horaire.

- **Le collège d'Andorre**

Des élèves viennent en grand nombre au cdi sans motivation. La foule qui ainsi se présente ne permet pas de travailler correctement et le professeur-documentaliste se sent impuissante face à une situation qui lui est imposée. Elle attend le soutien de l'Inspectrice.

- **Relation vie scolaire – CPE et Documentation.**

Questionnement et commentaires :

Très peu de projets sont faits en collaboration avec les CPE : la réalité du terrain fait qu'ils ont beaucoup de travail. Pourquoi ne pas prévoir une prochaine réunion avec les CPE de l'établissement dans lequel aura lieu la prochaine réunion à la même date que la réunion des CPE ? (réunion commune l'après midi par exemple).

- **Comment faire vivre davantage le fonds documentaire traditionnel ?**

Pour des recherches, les professeurs ont tendance à donner comme consigne d'aller directement sur internet. Il est de loin préférable qu'en amont le professeur définisse avec le prof-documentaliste le but de la recherche pour éviter l'utilisation abusive d'internet. Il faudrait que les professeurs valorisent aussi la recherche sur fonds papier pour que les élèves en prennent l'habitude.

Il en est de même sur Google Earth sur lequel les élèves peuvent y passer beaucoup de temps pour peu de bénéfice = formation nécessaire

- **Le Socle commun simplifié.**

Nous avons informé les collègues de la simplification du "LPC simplifié – note de service n°2012-154 du 24 septembre 2012 . A cause de l'évolution rapide, nombre d'entre nous n'étaient pas au courant.

- **Choix des coordonnateurs pour 2013-2014**

Il a été difficile de trouver des collègues pour prendre la suite car cela demande beaucoup de travail. Cependant, 3 collègues ont courageusement accepté d'être les coordinatrices de bassin l'an prochain.

Il s'agit de :

Carole Maqueda-Sénéchal/ Collège de Saint-Estève

Corinne Garrigue / Collège de Saint-Estève

Béatrice Constanti. / Collège Notre-Dame

Lieu : collège de Prades. Programme prédéfinis. Nouvelle organisation : participation de tous.

Serait-il possible d'envisager une rémunération pour ce surcroît de travail ?

RESSOURCES, données tout au long de cette journée :

Le JRE le 15 mai 13 pour diffuser école société et numérique aux profs.

Googplanet (net) pour télécharger expo sur les océans

Google earth Livre

Pedago 66 parking gratuit, mise en ligne de conférences audio en lien avec la pédagogie.

Albums en pluri-langue, déjà au CRPD, même sur tablette.

Les collègues intéressés par la vidéo "Envoyé Spécial sur Wikipédia" ont pu la prendre sur clé USB.

Maryline Gravier & Martine Mathieu

Professeurs-documentalistes

Collège de Canet en Roussillon